

Aujourd'hui vingt deuxième jour du mois de Février
mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de
la République Française à cinq heures du soir,
par devant moi Etienne Joseph Delaplancq membre
du conseil général de la Commune d'Erquinghem
le Sec, Département du Nord, élu pour recevoir
les actes destinés à constater la naissance, les
Mariages et le décès des citoyens, sont comparus en
la maison communale, Dominique Joseph Baillieux
âgé de cinquante ans domicilié dans la dite Municipalité,
Oucheron de profession, et Jacques Joseph Baillieux,
travailleur à la campagne, âgé de trente huit ans
demeurant à Lomme, tous deux enfans de Jeanne
Marguerite Gruson, âgée de quatre vingt ans demeurant
dans la dite municipalité, Veuve d'Etienne Joseph Baillieux.
Lesquels Dominique Joseph, et Jacques Joseph Baillieux
m'ont déclaré que ladite Jeanne Marguerite Gruson est morte
hier à quatre heures du soir, en son domicile. d'après
cette déclaration, j'en suis sur le champ transporté
au lieu de ce domicile; j'en suis assuré du décès de
ladite Jeanne Marguerite Gruson, et j'en ai dressé le
présent acte, Dominique Joseph et Jacques Joseph
Baillieux m'ont déclaré en savoir écrire.
Fait en la maison communale d'Erquinghem le Sec les jours, mois et
an ci-dessus. Etienne J. Delaplancq

off. public